

DELIBERATION DD2023_130

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 24 novembre 2023

LE 30 novembre 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	62
Votants	74
Pouvoirs	12

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADDES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. BARROUX, M. CADET, M. DELCROS, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, M. PERIER, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. LARENAUDIE, M. REYNET, M. SERRE, M. PIERRE NADAL, Mme DOAT, Mme LANDON, M. CHAPOUL, Mme REYS, Mme MOULHARAT

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à Mme MONTEIL-MAYAUD
M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADDES
M. TALLET donne pouvoir à M. MARTY
M DENIS donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. DUCENE
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. MARC donne pouvoir à M. JAUBERTIE
M. BOURGEOIS donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à Mme FAVARD

DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE

Vu le code général de collectivités territoriales.

Considérant que le Grand Périgueux réalise chaque année une délibération budgétaire modificative dite « de fin d'exercice » afin de procéder à l'ajustement des crédits budgétaires.

Que les détails des projets de décisions modificatives soumises au vote du conseil sont présentés dans deux documents annexés au présent rapport :

- les maquettes budgétaires officielles par chapitres et articles
- le détail des mouvements par politiques publiques et opérations

Que les données synthétiques du présent rapport sont présentées en millions d'euros et en opérations réelles.

Le budget principal

NATURE	budget primitif 2023	DM	Total budget	évolution du budget
<i>Recettes de fonctionnement</i>	61,62	2,74	64,36	4,4 %
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	55,89	2,16	58,05	3,9 %
<i>Intérêts de la dette</i>	0,82	0,10	0,92	12,0 %
Epargne brute courante	4,90	0,48	5,39	9,8 %
<i>cessions d'actifs</i>	0,60	0,02	0,62	3,3 %
Epargne brute	5,50	0,50	6,01	9,1 %
<i>Capital de la dette</i>	3,12	0,89	4,01	28,4 %
Epargne nette	2,38	-0,38	2,00	-16,1 %
<i>Ressources propres d'investissement</i>	17,42	1,30	18,72	7,5 %
<i>Emprunts</i>	21,31	-5,68	15,63	-26,7 %
<i>Dépenses d'investissement</i>	30,48	-4,76	25,71	-15,6 %
Total du budget	90,31	-1,62	88,69	-1,8 %

Evolution des crédits de fonctionnement :

Considérant que les crédits de fonctionnement évoluent sensiblement en recettes (+4,4%) et en dépenses (+3,9%). Cet effet volume s'explique par l'inscription de crédits à hauteur de 1 776 908 € en recettes et en dépenses concernant la récupération d'une part des excédents du SMDE dévolue au Grand Périgueux puis son reversement au Syndicat mixte « Au cœur du Périgord ».

Qu'à ce stade, au vu des contestations contentieuses entre le Grand Périgueux et le SMDE, il n'est pas acquis que ces opérations s'effectuent sur l'exercice 2023.

Que sans cette opération les crédits de fonctionnement progressent (+0,7 % en recettes ; + 0,7 % en dépenses).

Les recettes de fonctionnement

Considérant que pour le reste, les recettes de fonctionnement progressent principalement du fait du dynamisme des redevances des services à la population (+7%) avec :

- 372 050 € de crédits supplémentaires pour les crèches
- 125 592 € de crédits supplémentaires pour les accueils de loisirs
- 80 000 € de crédits supplémentaires pour les piscines

Que par ailleurs, les produits fiscaux sont revalorisés à hauteur de 0,7 % soit 276 252 €

Que les dotations progressent de 3 % avec pour effet :

- 182 107 € de crédits supplémentaires pour la DGF
- 33 902 € pour la FPIC

les dépenses de fonctionnement

Considérant qu' hormis le reversement des excédents du SMDE au syndicat Eau Cœur du Périgord, les dépenses de fonctionnement évoluent peu (+380 000 € soit 0,7 % d'évolution).

Que les crédits ouverts au titre de la masse salariale évoluent de 230 000 € (mesure de revalorisation du point d'indice des fonctionnaires) pour atteindre 21 354 000 €.

Que les frais de trésorerie, qui étaient marginaux jusqu'ici, augmentent sensiblement et passent de 31 000 € à 190 000 € du fait de la forte hausse des taux d'intérêts de court terme.

Que par ailleurs, suite à la délibération du Conseil communautaire, la subvention 2024 à la maison de l'emploi, pour 130 000 € sera versée par anticipation dès 2023.

Que les crédits relatifs aux transitions sont quant à eux en repli de 259 150 € du fait de décalages dans les actions relatives au PCAET, notamment dans la mise en œuvre de l'atlas de la biodiversité et de moindres coûts dans la gestion des eaux pluviales du fait de besoins moindres en curage préventif.

Evolution des crédits d'investissement :

les dépenses d'investissement

Considérant que les dépenses d'investissement hors dette étaient prévues à hauteur de 30 475 254 € au budget primitif. La décision modificative présentée les réduit de 15,6 % en les ramenant à 25 715 273 €.

Qu' à l'exception notable de la politique locale de l'habitat, les crédits budgétaires sont orientés à la baisse, du fait de décalage de certaines opérations dans le temps. Les mouvements les plus sensibles concernent le Silôt (-1 132 800 €) ainsi que le développement économique et l'aménagement avec notamment :

- la diminution des crédits budgétaires sur les itinéraires alternatifs (- 1681 350 €)
- la diminution des crédits budgétaires relatifs aux requalifications de zones (-574 200 €, principalement sur l'ilôt Saint Gervais)

- la diminution des autres crédits budgétaires de l'économie de décalage de versement de subventions aux entreprises et aux co

Qu'à contrario, les crédits relatifs à l'habitat augmentent de 755 491 € afin de reprendre les paiements à Périgord Habitat conformément au protocole signé.

les recettes d'investissement

Considérant qu'hors emprunt, les recettes d'investissement progressent de 7,5 % (+1,30 M€), deux lignes de crédits viennent expliquer cette évolution :

- l'inscription de 941 000 € de crédits pour le Silôt suite au déblocage d'une tranche de subvention de l'État (FNADT et fonds vert)
- l'inscription de 807 148 € concernant la compétence déchets, pour le remboursement par le SMD3 des emprunts liés à cette compétence.

Qu'au final, l'emprunt budgétaire d'équilibre est prévu à hauteur de 15 632 132 € en repli de 5 680 193 € (- 27%).

Le budget des zones d'activités économiques

NATURE	budget primitif 2023	DM	Total budget	évolution du budget
<i>Recettes de fonctionnement</i>	3,50	-1,67	1,83	-47,6%
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	2,98	-1,51	1,46	-50,8%
<i>Intérêts de la dette</i>	0,04	0,00	0,04	0,0%
<i>Capital de la dette</i>	1,56	0,00	1,56	0,0%
solde intermédiaire	-1,09	-0,15	-1,24	13,9%
<i>Emprunts</i>	0,00	0,00	0,00	
<i>Participation budget principal</i>	0,00	0,00	0,00	
Résultat	-1,09	-0,15	-1,24	13,9%

Considérant que du fait des décalages de certaines opérations d'aménagement et de ventes, les crédits budgétaires diminuent sensiblement , de 1,67 M€ en recettes et 1,51M€ en dépenses.

Que facialement, ce budget prévisionnel affiche un résultat commercial déficitaire en 2023 une fois pris en compte le remboursement de la dette. Toutefois ces chiffres doivent être nuancés, d'abord parce qu'au 1^{er} novembre le niveau des cessions est supérieur à celui des dépenses, ensuite parce que le budget ZAE affichait au 1^{er} janvier 2023 un excédent budgétaire de 1 863 559 €.

Que parmi les évolutions notables de la décision modificative on note :

- en dépenses une diminution des crédits pour l'aménagement (200000€), des ZAE de Diamant Noir à Sorges (-223 000 €), de Laugerie à La Douze (-219 200 €), de Cré@vallée Nord à Coulounieix (-160 000 €), de Borie-Porte à Trélissac(-150 000 €) ou des Rebières à Boulazac (-150 000 €).

- les produits de cessions sont réajustés au vu de la prolongation des délais de vente sur Borie Porte (-572 000 €), le quartier d'affaires (-477 000€), Phébus (-240 096 €).

Le budget « immobilier d'entreprises »

<i>NATURE</i>	<i>budget primitif 2023</i>	<i>DM</i>	<i>Total budget</i>	<i>évolution du budget</i>
<i>Recettes de fonctionnement</i>	0,46	0,06	0,52	14 %
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	0,22	0,01	0,23	4 %
<i>Intérêts de la dette</i>	0,04	0,00	0,04	
<i>Epargne brute (RF-DF)</i>	0,20	0,05	0,25	26 %
<i>Capital de la dette</i>	0,12	0,00	0,12	
<i>Epargne nette</i>	0,08	0,05	0,13	67 %
<i>Recettes d'investissement hors emprunt</i>	1,80	0,34	2,14	19 %
<i>Emprunts</i>	0,00	0,00	0,00	
<i>Dépenses d'investissement hors dette</i>	1,67	-0,70	0,97	-42 %
<i>Total du budget</i>	2,06	-0,69	1,36	-34 %

Qu'en fonctionnement, les dépenses évoluent peu, si ce n'est pour la régularisation d'un trop versé aux occupants de la Maison de santé. Concernant les recettes, il est prévu un niveau de loyer supérieur aux prévisions du budget primitif. En effet, l'allongement des délais de vente de trois biens (Hôtel de la Beauronne à Chancelade, Bâtiment Portalet à Trélissac et Pépinière d'entreprise à Coulounieix), entraîne la prolongation de la perception de loyers par le Grand Périgueux.

Que s'agissant de la pépinière d'entreprises, le produit de sa vente pourrait être repris dans le budget principal en 2024.

Qu'en matière d'investissement, on note en dépense une diminution de crédits pour la Gendarmerie de Vergt du fait d'un décalage de paiements sur 2024 (-619 800 €) alors qu'en recettes il est prévu la cession du bâtiment « Portalet » au SMD3 (285 000 €)

Le budget « Assainissement »

NATURE	budget primitif 2023		DM budget	
Recettes d'exploitation	5,48	-0,39	5,08	-7,2 %
Dépenses d'exploitation	2,24	0,07	2,31	3,3 %
Intérêts de la dette	0,42	0,03	0,45	6,3 %
Epargne brute (RF-DF)	2,81	-0,49	2,32	-17,6 %
Capital de la dette	1,52	0,04	1,56	2,6 %
Epargne nette	1,30	-0,53	0,76	-41,2 %
Recettes d'Investissement hors emprunt	2,34	0,01	2,35	0,4 %
Emprunts	6,31	0,24	6,55	3,8 %
Dépenses d'Investissement hors dette	6,77	-0,28	6,49	-4,2 %
Total du budget	10,95	-0,14	10,81	-1,3 %

Considérant que suite à la décision modificative, l'autofinancement est en repli de 17,6 % (soit moins 0,49 M€), sous un effet « de ciseau ».

Que les recettes d'exploitation devraient être plus faibles que prévu en terme de redevance (-300 000 €) ou de prime épuratoire (-100 000 €). Pour les dépenses, l'évolution principale vient de l'augmentation des frais de trésorerie (+54 000 €) et de traitements des boues d'épuration (+ 30 000 €).

Que concernant les dépenses d'investissement, elles sont en repli de 4,2 % (-0,28 M€) essentiellement du fait d'un ajustement des crédits sur les réhabilitations de réseaux (- 291 000 €).

Le budget « mobilités »

NATURE	budget primitif 2023	DM	Total Budget	budget
<i>Recettes de fonctionnement</i>	13,10	0,30	13,40	2,3 %
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	10,49	0,00	10,49	0,0 %
<i>Intérêts de la dette</i>	0,34	0,02	0,36	6,2 %
Epargne brute (RF-DF)	2,27	0,28	2,55	12 %
<i>Capital de la dette</i>	1,60	0,02	1,61	0,9 %
Epargne nette	0,68	0,26	0,94	39 %
<i>Recettes d'Investissement hors emprunt</i>	9,72	-0,12	9,60	-1,3 %
<i>Emprunts</i>	7,13	-1,47	5,66	-20,6 %
<i>Dépenses d'Investissement hors dette</i>	15,74	-1,33	14,41	-8,4 %
Total du budget	28,17	-1,31	26,86	-4,6 %

Considérant qu'en fonctionnement, les dépenses sont stables et les recettes progressent peu. Seul le versement mobilité est réévalué à + 300 000 € sous l'effet de l'inflation et de l'augmentation des salaires (dont le point d'indice).

Qu'en revanche la section d'investissement supporte en dépenses de nombreuses modifications de crédits. Globalement les dépenses d'investissement sont orientées à la baisse de 1,33 M€ (-8,4%). Certains postes de crédits diminuent sensiblement (acquisition de bus décalée - 1 008 000 €, paquet ferroviaire - 929 182 €, dépôt - 193 200 €) quand d'autres augmentent comme la passerelle (+489 620 €) ou la billettique (+372 500 €).

Que l'emprunt d'équilibre est réajusté en conséquence à 5 663 125 € (-1 466 526 € soit -20,6 %)

Le budget « déchets »

NATURE	budget primitif 2023		total budget	
	DM			budget
<i>Recettes de fonctionnement</i>	13,95	-0,01	13,94	0 %
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	13,06	0,88	13,94	7 %
<i>Intérêts de la dette</i>	0,08	-0,08	0,00	-100 %
Epargne brute (RF-DF)	0,81	-0,81	0,00	-100 %
<i>Capital de la dette</i>	0,81	-0,81	0,00	-100 %
Total du budget	13,95	-0,01	13,94	0 %

Considérant que le schéma élaboré lors du budget primitif consistait à déduire la dette relative à la compétence Déchets, des reversements de redevances au SMD3.

Que suite à une demande de la Direction départementale des Finances Publiques, la dette relative aux déchets (6 151 127 € au 31 décembre 2023) est réintégrée dans le budget principal et refacturée à l'euro l'euro au SMD3. Cette réintégration de la dette dans le budget principal est faite au titre des immobilisations financières et n'impacte pas les ratios financiers.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Approuve les modifications budgétaires présentées.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 07/12/2023	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 07/12/2023	Périgueux, le 07/12/2023
	Le Président, Jacques AUZOU

